



Procès-Verbal

Commission Régionale d'Appel Règlementaire

AUDITION DU 15 JANVIER 2019

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football (en visioconférence) :

Présents : Daniel MIRAL (Président), Paul MICHALLET (secrétaire), Christian MARCE, Pierre BOISSON, André CHENE, Jean-Claude VINCENT, Roger AYMARD, Raymond SAURET, Laurent LERAT.

Assistent : Méline COQUET et Manon FRADIN.

DOSSIER N°32R : Appel du club d'ALF FUTSAL - AMATEUR LYON FIDESIEN en date du 05 décembre 2018 contestant la décision prise par la Commission Régionale des Règlements lors de sa réunion du 26 novembre 2018 ayant rejeté leur réserve concernant l'obligation de disposer d'un terrain classé niveau 2 pour tout club participant à un championnat R1.

Rencontre : ALF FUTSAL - AMATEUR LYON FIDESIEN / MONTS D'OR AZERGUES FOOT (Futsal Régional 1 du 23 septembre 2018).

La Commission Régionale d'Appel :

- **Confirme la décision de la Commission Régionale des Règlements prise lors de sa réunion du 26 novembre 2018.**
- **Mets les frais d'appel inhérents à la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge d'ALF FUTSAL – AMATEUR LYON FIDESIEN.**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.